

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

4EME Réunion de 2014

Séance du 27 juin 2014

CG20140627_2
id. 577

L'an deux mille quatorze le vingt sept juin , les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

**CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée, le compte administratif 2013 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, tel qu'il a été approuvé par la commission de surveillance de l'établissement, faisant apparaître un excédent global de **148 328,43 €** qui se décompose comme suit :

- INVESTISSEMENT

Recettes	79 771,77 €
Excédent 2012	97 430,78 €
Dépenses	<u>53 146,40 €</u>
Sous-Total.....	124 056,15 €
Restes à réaliser en dépenses	50 490,00 €
Excédent d'investissement.....	<u>73 566,15 €</u>

- FONCTIONNEMENT

Recettes	1 603 078,64 €
Excédent 2012	66 859,45 €
Dépenses	<u>1 595 175,81 €</u>
Excédent de fonctionnement.....	74 762,28 €

L'excédent d'investissement de 124 056,15 € sera repris dans le projet de décision modificative n° 1 de 2014 ainsi que les restes à réaliser.

L'excédent de fonctionnement de 74 762,28 € sera repris comme suit :

- 44 338,28 € dans le budget prévisionnel 2015, en atténuation des dépenses d'exploitation;

- 30 424 € dans le projet de décision modificative n° 1 de 2014 pour le financement des mesures d'exploitation exceptionnelles.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le Compte Administratif 2013 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental.

□

□ □

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission de surveillance,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le Compte administratif 2013 du Centre départemental de l'enfance et de la famille, lequel fait apparaître un excédent global de 148 328,43 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET